



## « Un début à Lionel-Groulx un peu diversifié dans l'implication, l'engagement et la rapidité d'apprentissage... »

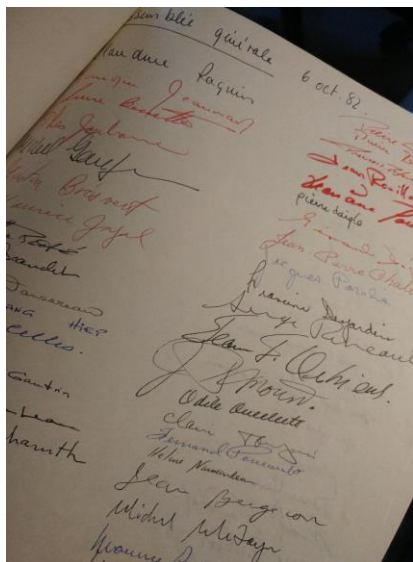
1<sup>ère</sup> tranche de vie à Lionel (1982 à 1994)

par Hélène Normandeau

Suite à une rencontre d'un peu plus d'une heure avec Judith Trudeau et le texte qu'elle avait produit, j'ai décidé de vous faire part, en 3 actes, de mon espace de vie à Lionel-Groulx. Non pas que le texte qu'elle m'avait soumis ne correspondait pas à la réalité mais plutôt qu'il manquait des informations que certains voudraient peut-être connaître et que je ne lui avais pas transmises faute de temps. Judith m'a donc stimulée pour écrire (et j'adore écrire) mon histoire un peu spéciale vécue à Lionel.

On peut voir ma vie au collège en trois tranches de 12 ans, voici ici la première tranche.

Mon début à Lionel commence lors de mon entrevue le 30 septembre 1982. Le vendredi 1<sup>er</sup> octobre, je rencontrais les 4 profs dont je devais reprendre la tâche le lundi 4 octobre. Rapidement, il fallait me familiariser avec les ressources du milieu (imprimerie, secrétariat pédagogique, audio- visuel...) et rencontrer Jocelyne Rioux (prof de philo et membre de l'exécutif) pour signer ma carte de membre du syndicat et... un grief, car au lieu d'un poste disponible je me retrouvais avec une charge annuelle à cause de la date d'embauche que l'administration avait volontairement retardée.



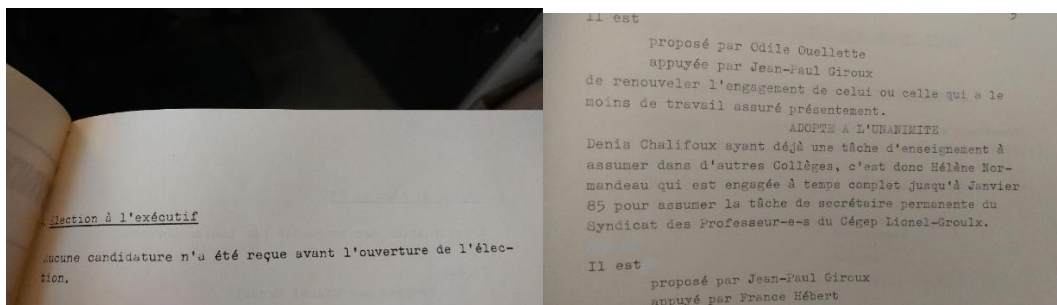
À l'époque je n'y connaissais rien aux emplois syndiqués et encore moins de la vie syndicale, voire même de la différence entre la CSN, la CEQ et la FTQ ! Ça faisait 5 ans que j'avais terminé mon BACC en éducation physique et que j'avais uniquement des emplois à temps partiels dans le domaine privé et non syndiqué. C'est d'ailleurs bien accompagné par mes collègues du département que je me suis rendue le mercredi 6 octobre '82 à ma 1<sup>ère</sup> AG ! Là on a parlé surtout de la négociation de nos conditions de travail qui n'allaient pas très bien et d'une éventuelle grève dans le secteur public, car ce qui nous était proposé, voire décrété, c'était en gros une coupure salariale de

20% et une augmentation de la tâche des profs (voire aucun emploi pour moi dans les années à venir).

La session d'hiver '83 a commencé par une grève (ma première comme employée, car j'avais connu le tout comme étudiante au collégial au début des années '70 (prêts et bourses). Le tout s'est terminé par la fameuse loi 111 que l'on a défilée pendant deux jours. «La loi 111 (loi assurant la reprise des services dans les collèges et les écoles du secteur public) a été imposée par le gouvernement du Parti Québécois dirigé par René Lévesque. Elle fut adoptée le 16 février 1983 par l'Assemblée nationale après deux semaines de grève des enseignants de cégep et des écoles primaires et secondaires. La loi 111 obligeait le retour au travail de tous et chacun dès le 17 février sous peine de sanctions très sévères.»<sup>1</sup> La loi 111 qui, en plus d'imposer des pénalités salariales aux salariés et aux instances et représentants syndicaux, diminuait le nombre d'années d'ancienneté pour tous les salariés y participant.

En résumé, un début de carrière avec **20% de salaire en moins** (salaire plein que je n'avais jamais reçu) et statut avec lequel je partais à – **4 années d'ancienneté** ... La belle affaire pour ma première année! Qui plus est, je me retrouvais sans emploi le septembre suivant alors que j'avais aménagé à Sainte-Thérèse avec mari et enfant et que c'était moi le « revenu familial ». Mais bon... je ne lâche pas facilement ma vie à Lionel, et la grève m'avait permis de connaître et rencontrer une très grande majorité des profs, toutes disciplines confondues, avec qui j'avais réellement trouvé des amitiés sincères et une nouvelle famille au travail !

Après, ça été compliqué. Il n'y avait pas de tâche pour moi (dues aux coupures dans l'application du décret) et je me suis retrouvée au chômage pour toute l'année 83-84. Je venais souvent faire mon tour au Cégep car j'avais créé des liens avec cette communauté et de plus, j'avais un grief qui, après avoir été perdu en arbitrage, se retrouvait au tribunal. En 83-84, un exécutif fut formé tardivement, mais pour 84-85, il n'y avait plus personne qui voulait reprendre l'exécutif. **En 84-85, il n'y avait pas d'exécutif syndical des profs à Lionel.**



24 septembre 1984.

---

<sup>1</sup> André Lamoureux, « La loi 111, la grande oubliée », [www.cahiersdusocialisme.org/la-loi-111-la-grande-oubliee](http://www.cahiersdusocialisme.org/la-loi-111-la-grande-oubliee) mis en ligne le 20 août 2012.

Après avoir fait du ménage, durant l'été 84, dans les papiers du local syndical avec Denis Chalifoux (prof d'histoire sans emploi suite aux coupures), on m'a accordé, à l'automne suivant, un poste avec certaines tâches similaires à celles qu'occupe actuellement Claudia (secrétariat des réunions (... mais pas d'ordi), tenues des finances et des pièces justificatives...). J'étais aussi responsable de certaines activités qui relèvent habituellement de l'exécutif (convocation des réunions, calcul de la C.I. de tous les profs, préparation des dossiers pour le CRT, représentante aux réunions de la CSN, de la FNEEQ et du Conseil Central avec l'écriture des comptes rendus pour les membres du conseil syndical...). Ici un gros MERCI à Louise Dagenais (prof en maths et présidente du syndicat des dernières années), sans son aide je n'y serais pas parvenue ! Je devais convoquer des réunions du conseil syndical afin de préparer et convoquer des assemblées générales, assemblées où je devais présider jusqu'au moment de la nomination du président de la réunion (j'assumais d'office le secrétariat), au C-400 aujourd'hui connu sous le D-414. Le tout était à la fois stimulant et intimidant, car la grande majorité des profs devant moi (en hauteur pour ceux qui connaissent le local) avaient presque tous un cours classique en arrière de la cravate et connaissaient très bien la procédure et moi j'étais la petite nouvelle sans aucune expérience syndicale (en dehors des AG auxquelles j'avais assistées dans les 2 dernières années). Pas besoin de vous dire qu'il y a fallu que j'apprenne vite, à la fois les règles et procédures d'une réunion, l'interprétation des articles du décret et m'assurer que mes écrits que je devais transmettre ne contenaient pas trop de fautes de français ...! De plus, j'ai dû me rendre aux réunions des instances (CSN-FNEEQ-CCL) et apprendre très rapidement les « jeux de coulisses » qui s'y passaient dans chacune d'elles et principalement au niveau des réunions FNEEQ !

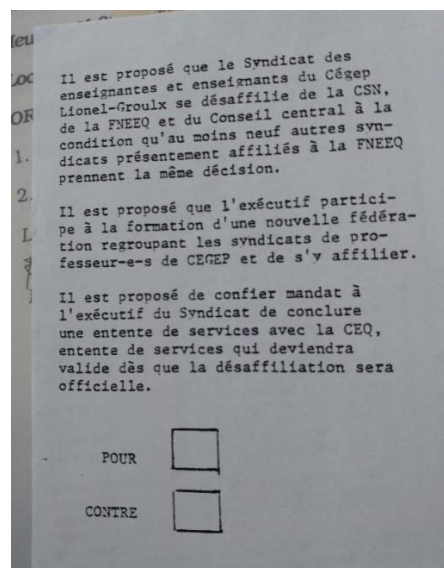
Durant la session d'hiver '85, on a poursuivi mon mandat en plus de nommer 2 profs non permanents à titre de membres de l'exécutif. En avril, au moment du dépôt de la tâche pour l'année suivante (85-86), il y a eu une avalanche de MEDs due entre autres à une position de la part du DSP (DÉ actuellement) voulant restreindre les admissions des étudiants en pré-U versus ceux en programmes techniques. Des Meds en français, en philo, en éducatif et dans toutes les disciplines de Sciences humaines sont alors signifiées par des missives très tôt le matin, au domicile des profs impliqués. Disons que l'ambiance au collège, ce matin-là, était exécrable. Le DSP de l'époque était en cause. Un commando de 40 profs s'est réuni. Il fallait alerter l'opinion publique. La mauvaise gestion avait une répercussion concrète. Je ne devrais peut-être pas dire ça, mais on bloquait l'entrée au DSP, et j'étais responsable de vérifier l'horaire des profs pour voir les profs disponibles dans le « commando des 40 » pour lui bloquer l'accès au collège. D'ailleurs je garde encore en mémoire l'image lors d'une entrée de ce DSP malgré notre vigilance face à deux collègues (Pierre Gaulin et Michel Vandal) dont j'ai été témoin (venir me voir pour plus de détails ☺)

Durant l'été '85 qui a suivi, j'ai dû remonter le moral et indiquer la marche à suivre pour certains profs qui étaient MED (prof qui pouvait continuer à exercer leur profession dans un autre collège où il y avait des postes et une garantie de salaire s'il ne trouvait pas) alors que moi je n'avais rien à l'horizon..., mais bon... je ne lâche pas !

Pour les années 85-86 et 86-87, j'ai pu retourner à mi-temps à l'enseignement en éducation physique, car un des profs du département (Pierre Houde) a accepté de devenir président du syndicat avec 0,5 ETC de libération à sa tâche d'enseignement, ce qui m'a permis d'être à 50% à l'enseignement et 50% à l'exécutif syndical.

En 86-87, nous en étions à l'écriture et la négociation de la prochaine convention collective et, dans l'instance de la FNEEQ, ça brassait (des votes à 49%, 50% ou 51% pour ou contre certaines clauses majeures concernant le projet patronal trônaient durant les réunions). Des rencontres avaient lieu en parallèle aux réunions formelles par les collègues contre certaines clauses proposées dans la convention collective, réunions auxquelles j'assistais et dont je rendais compte aux autres membres de l'exécutif.

En 87-88 j'étais redevenue une prof d'éduc à temps complet et ce fût l'histoire de la désaffiliation FNEEQ et l'affiliation FAC qui a coloré notre vie syndicale. La FAC, d'après mon analyse, c'était au départ un regroupement de Cégeps de « gauche » qui voulaient vraiment faire la différence dans la société et un sous-groupe de Cégeps de « droite » qui voulaient quitter la FNEEQ (CSN) pour former idéalement des syndicats « de boutiques », mais une fédération autonome. C'était pour eux, un pas dans la bonne direction pour au moins quitter la « grosse CSN ». Cette tension-là a perduré pendant tout le périple à la FAC (1988-2008) et, à Lionel-Groulx, ceux qui croyaient au « syndicat plutôt de droite ou « de boutique » ont pris le pôle alors que ceux « plutôt de gauche » se sont retirés doucement des instances syndicales.



Ensuite, c'est dans ma discipline où cela a brassé. On a fait l'opérationnalisation des 24 objectifs Ryan (issus des devis ministériels de 1988) en 4 cours distincts. On a travaillé sur la conception de quatre cours d'éducation physique dans un parcours collégial : le cours du bloc 1 (concepts en éducation physique), les cours offerts dans le bloc 2

(développement individuel), ceux du bloc 3 (sports collectifs) et ceux du bloc 4 (autonomie).

On a fait une belle job et ça nous a aidés quand la Réforme Garon (3 cours) a suivi la Réforme Robillard (qui n'avait finalement proposée que 2 cours). Nous, on était prêts sans qu'aucune cohorte d'étudiants ne fasse que 2 cours d'éducation physique dans leur parcours collégial. Dans l'espace de l'été 94, nous avons proposé à l'administration le 3<sup>e</sup> cours à donner dès l'automne suivant, et nous avons été l'un des seuls collègues à pouvoir donner 3 cours dans le parcours de tous les étudiants inscrits au collégial.

En 1992-1993, la réforme du cursus collégial pour les étudiants est lourdement remise en cause par le parti libéral (Réforme Robillard), entre autres pour l'enseignement de l'éducation physique au collégial faisant passer dans un premier temps de 4 cours à aucun cours puis, après évaluation des impacts monétaires (entre autres le nombre de MED que cela produisait), on propose que le cursus de l'étudiant contienne 2 cours obligatoires en ÉP. Je suis alors à la co-coordination du département d'éducation physique et impliquée au premier plan avec Michel Vandal (co-coordonnateur) pour défendre la place de l'éducation physique au collégial au niveau local et au niveau provincial.

Ça été une bataille mémorable pour notre profession dans ce début des années '90 et nous y sommes partiellement parvenus et durant ce temps, j'ai eu une petite fille, je me suis impliquée pour le maintien des cours d'éducation physique au niveau collégial et, **3 personnes sont venues (en toute légitimité par notre convention collective) occuper un poste que je convoitais pour devenir permanente.**

Il ne faut pas que je lâche et j'ai continué à m'impliquer sur divers dossiers au collège durant les années suivantes !

Je ne sais pas où je trouvais le temps et la volonté pour faire tout ça dans mes 12 premières années avec mes 2 enfants, mes implications au niveau syndical, dans les écoles alternatives et dans l'association pour les enfants atteints de dysphasie, en plus des 3 fois où j'ai renoncé à ma permanence malgré des postes ouverts, mais j'ai continué à m'impliquer et je suis restée à Lionel malgré tout !

La suite de mon aventure à Lionel-Groulx pour les 12 prochaines années dans la prochaine édition. Pour celles ou ceux qui sont assez vieux, c'est comme les aventures du « capitaine Bonhomme »!

